La République du Centre, 26 janvier 2017

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE JEUDI 26 JANVIER 2017 3

Loiret ➔ Le fait du jour

Propositions
Après une élection, les parlementaires sont très sollicités, à Paris, par les assistants de collègues qui n'ont pas été réélus ou ne se sont pas encore représentés devant les électeurs.

Un chiffre
1.500 C'est la somme, en euros, que gagne la majorité des assistants, selon l'Association française des collaborateurs parlementaires.

Europe
Le Parlement européen interdit depuis 2009 l'emploi de proches. Cette règle est aussi appliquée en Allemagne. Les élus du Bundestag ne peuvent recruter ni conjoint actuel ni passé.

POLITIQUE ■ Cinq des neuf parlementaires du Loiret emploient un proche parmi leurs collaborateurs

La femme et les enfants d'abord

Après l'éclatement de l'affaire Fillon, nous avons interrogé les élus du département sur ce qui motivait leur choix dans leurs recrutements.

Philippe Abiven
philippe.abiven@centrefrance.com

Le *Canard enchaîné* a relancé, mercredi, la polémique sur l'emploi de proches par les parlementaires. 10 à 15 % des 900 parlementaires ont un collaborateur qui porte le même nom qu'eux.

Dans le Loiret, la proportion est bien plus importante : cinq des neuf élus nationaux ont un proche dans leur équipe. Ce qui est d'ailleurs autorisé par la loi *(lire par ailleurs)*. Et d'autres ne s'interdiraient pas d'en avoir s'ils avaient dans leur entourage quelqu'un répondant au profil qu'ils recherchent. Jean-Pierre Sueur, sénateur (PS) est le seul à s'être fixé pour principe de ne jamais recruter une personne de sa famille.

« Ça n'étonne personne dans une entreprise »

« Les collaborateurs sont des salariés de droit privé. Dans une entreprise, on ne s'étonne pas que quelqu'un travaille avec son conjoint ou son enfant », souligne la députée Marianne Dubois. Il est nécessaire de s'entourer de personnes de confiance, plaident les parlementaires. Pour le député-maire d'Orléans Olivier Carré, un parlementaire a intérêt à embaucher une personne ayant les mêmes affinités politiques. C'est pourquoi cette personne est cherchée dans l'entourage proche. « On ne passe pas de petite annonce pour ce type de travail », explique-t-il.

« Nous, élus, devons faire preuve d'exemplarité », estime pour sa part la députée Valérie Corre. Elle regrette d'ailleurs que quelques cas entraînent la suspicion sur les collaborateurs de parlementaires issus de leur entourage familial mais qui effectuent un réel travail. Et de vanter, en outre, faire preuve de beaucoup de souplesse au niveau des horaires.

Parfois un peu agacés d'être interrogés une nouvelle fois sur ce sujet, tous les parlementaires du Loiret, il faut le souligner, ont accepté de nous répondre. ■

Ce que dit la loi

Déclarations. Les parlementaires sont tenus à davantage de transparence depuis la promulgation de la loi de 2013 sur ce thème. Ils doivent en particulier déclarer leur patrimoine, mais aussi leurs « revenus et intérêts ». Ces documents peuvent être consultés sur les sites de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il suffit de se rendre sur la fiche de l'élu pour y avoir accès.

Rémunération. Chaque élu bénéficie d'un « crédit parlementaire » pour payer ses collaborateurs. À l'Assemblée nationale, cette enveloppe est de 9561 euros par mois. Les collaborateurs sont rétribués par le service de gestion financière de l'Assemblée. Le Sénateur, lui, dispose de 7500 euros pour payer les personnes de son équipe.

Limites. Depuis 1997, les salaires des collaborateurs des parlementaires issus de la famille (conjoints ou enfants vivant sous le même toit) sont encadrés. À l'Assemblée nationale, s'ils sont assistants, ils ne peuvent pas toucher plus de la moitié de l'enveloppe « crédit parlementaire ». Les sénateurs ne sont pas autorisés à employer plus d'un membre de leur famille et celui-ci ne peut toucher, au maximum que le tiers de l'enveloppe parlementaire (1/3 l'agit du conjoint, 1.500 euros autrement.

Nombre. Au Sénat comme à l'Assemblée nationale, il n'est pas permis d'avoir plus de cinq assistants.

ÉTHIQUE. En cette période préélectorale, l'actualité résonne comme un rappel à l'ordre pour les pratiques des politiques. PHOTO D'ARCHIVES

LES ÉQUIPES DES PARLEMENTAIRES DU LOIRET

Jean-Noël Cardoux, sénateur (LR)
Sa fille Ophélie est l'une de ses deux collaboratrices. Basée dans sa circonscription, elle rédige tous ses communiqués et interventions parlementaires et le seconde parlementairement sur un « très important volet ». Un travail potentiellement générant de nombreux contacts. Jean-Noël Cardoux a fait appel à elle pour ses compétences et sa disponibilité : « On peut échanger des mails à 22 heures ». Elle touche « environ 2.700 euros par mois », selon le sénateur. ■

Olivier Carré, député (LR), 1re circonscription
Il emploie une assistante parlementaire à Paris et Orléans. Aucun de sa famille. Une élue municipale d'Orléans, Aurélie Laulhé, est l'une d'entre eux. « Nous devons nous entourer de personnes de confiance, partageant nos convictions », explique le député, qui, lors de ses recherches, a été attentif à ses contacts, ne pas s'effectuer que dans un cercle restreint. Il a parfois embauché son fils pour quelques stages. ■

Valérie Corre, députée (PS), 6e circo.
Elle a deux collaborateurs à temps plein dans sa circonscription et un à mi-temps à Paris. Aucun de sa famille dans cette équipe. « Je ne me vois pas bosser avec mon frère ou ma sœur. Mais rien n'interdit ou ma confiance peut s'établir dans la collaboration. Elle travaille avec des collègues sur la création d'un statut de collaborateur parlementaire. ■

Éric Doligé, sénateur (LR)
Il emploie trois collaborateurs à mi-temps, une à Paris pour rédiger ses amendements, une à Orléans pour gérer son agenda. Ce dernier, Yves Desdouits-Doligé, complète ses collaborateurs lorsqu'il n'est pas là et rédige ses interventions. Elle est rémunérée un peu plus de 2.000 euros par mois. Architecte de formation, Eric Doligé lui a demandé de cesser son activité pour se consacrer à temps plein au Département pour « mobiliser toutes les ressources ». Son collègue, Peinne, elle est connue pour ses travaux artistiques. ■

Jean-Pierre Door, député (LR), 4e circo.
Son épouse est l'une de ses trois collaboratrices. Employée à temps partiel, indique-t-il, « depuis un mandat et demi environ ». Elle est pourtant notée comme titulaire d'un contrat à temps plein. Une question de statuts et d'activités du député. Sa mission, dont on ne connaît pas la nature, s'effectue au sein de la circonscription, mais pas au sein de la permanence semble-t-il. ■

Marianne Dubois, députée (LR), 5e circo.
Elle emploie deux collaborateurs à temps partiel (dont un qu'elle se partage avec un collègue) et un à temps plein. Pour ce dernier, elle a souhaité faire l'intérêt pas si l'occasion se présentait. Elle a recruté son mari en 2010 en décembre pour l'aider à écrire ses cartes de vœux. ■

Claude de Ganay, député (LR), 2e circo.
Il n'hésité pas à accepter d'embaucher sa fille. « Elle avait travaillé 6 ou 5 ans à la "cour" du ministère de la Justice, elle avait les compétences requises. Je n'ai pas à m'expliquer », dit-il. Elle s'occupe de sa communication et de dossiers dans la circonscription. Le député a quatre collaborateurs. Le juriste est le mieux rémunéré, en raison de son expérience et de ses diplômes. Sa fille gagne un peu plus de 2.000 euros par mois. ■

Serge Grouard, député (LR), 2e circo.
Ils l'auront peut-être remarqué en 2002. Serge Grouard a demandé à sa femme de lâcher son métier d'enseignante pour devenir sa collaboratrice. « Elle connaît tout le monde et tout le monde la connaît ». Elle est l'une des deux assistantes qui garant la permanence du parlementaire. Elle est désormais responsable parlementaire. Divorcé depuis quelques années, Serge Grouard a maintenu son ex-épouse dans son équipe. ■

Jean-Pierre Sueur, sénateur (PS)
Parlementaire depuis 25 ans, Jean-Pierre Sueur n'est toujours fixé pour principe de ne jamais recruter quelqu'un de sa famille comme collaborateur. Conscient qu'il pourrait y être amené un jour, il a toutefois « toujours pensé que l'enveloppe dont il dispose n'est pas suffisante pour les rémunérer en conséquence, il les a augmentés avec son indemnité. ■

Phoca PDF